

# **COMPTE - RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

### **DU 13 AVRIL 2018 À 19 H 00**

**PRÉSENTS** : Messieurs GOFFINET, ACOLAS, BARON, BLANCHARD, BOUGRAT, Mesdames ERNE, FERNANDES, Monsieur FOUDRAT, Madame HANICQ, Messieurs HUE, LAMY, Madame LAVRAT, Monsieur NICOLA, Mesdames SARRON et TEYSSIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames DESCHAMPS, GOGUÉ, Monsieur LECOMTE, Mesdames LESIMPLE, MARTINAT, MASCRÉ et Monsieur PÉCILE.

**ABSENT** : Monsieur BONNET.

**POUVOIRS** : Madame DESCHAMPS à Madame LAVRAT,  
Madame GOGUÉ à Madame ERNE,  
Monsieur LECOMTE à Monsieur NICOLA,  
Madame LESIMPLE à Madame SARRON,  
Madame MARTINAT à Madame TEYSSIER,  
Madame MASCRÉ à Madame HANICQ,  
Monsieur PÉCILE à Monsieur FOUDRAT.

---

*La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur GOFFINET, Maire. Il donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elle.*

#### ❖ **RAPPORT DES COMMISSIONS** :

##### ➤ Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine :

Le contrat culturel 2018 avec la Maison de la Culture de Bourges a été signé.

Un regroupement pédagogique intercommunal a été réalisé entre les communes d'Etréchy – Gron – Villabon – Villequiers.

A la rentrée scolaire 2018/2019, toutes les écoles de La Septaine passeront à la semaine de 4 jours.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), une réunion ayant pour objet la définition des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et des échanges sur les thématiques de l'habitat, du développement urbain et du paysage a eu lieu le jeudi 12 avril 2018.

La prochaine réunion de travail pour définir la suite des orientations du PADD aura lieu le mardi 15 mai à 17h30. Les thématiques abordées seront le développement économique, les équipements et l'environnement.

##### ➤ Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD :

###### ❖ Commissions communication, cultures, festivités et réceptions:

- 20 février 2018, Préparation du prochain numéro du journal « Les Nouvelles d'Avord », feu d'artifice du 14 juillet 2018, panneau d'informations, budget prévisionnel 2018 et projets 2018.

Madame GOGUÉ étant absente, le compte-rendu de cette commission sera fait lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

❖ Commission des sports :

- 21 février 2018, Etude des demandes de subventions, budget prévisionnel 2018 et visite des installations sportives.

La commission souhaite faire changer les tapis au DOJO. Effectivement, ceux-ci sont obsolètes et ont plus de 20 ans.

Monsieur BOUGRAT informe les conseillers municipaux que l'équipe minime garçon de handball du collège George Sand est championne académique UNSS handball 2018. Elle représentera l'académie du 05 au 08 juin 2018 à Nevers lors du championnat de France UNSS.

Monsieur GOFFINET fera un courrier de félicitations et d'encouragement au nom du conseil municipal aux jeunes garçons.

❖ Commission des travaux de bâtiments et des travaux de voirie :

- 22 février 2018, projets 2018 et budget prévisionnel 2018.

Le changement de fenêtres de certains logements communaux est prévu.

Chaque année, les services techniques effectueront désormais durant la période hivernale la réfection d'un logement communal.

Les travaux de la terrasse de la mairie vont débuter le 23 avril 2018.

Des devis ont été demandés pour la réfection de diverses rues.

❖ Commission communale des impôts directs :

- 19 mars 2018, mise à jour des évaluations foncières.

❖ Commission des finances, budget, eau :

- 29 mars 2018, comptes administratifs 2017, budgets prévisionnels 2018, subventions associations locales et extra-locales 2018.

❖ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16.02.2018 :**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 16.02.2018.

❖ **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur HUE est élu secrétaire de séance.

❖ **DÉLIBÉRATIONS :**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Les comptes de gestion du comptable (commune - eau - assainissement - lotissement « Les Tortilletes ») sont approuvés à l'unanimité.

*Vote à l'unanimité.*

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

**Conformément à l'article L. 1612.12 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle du conseil. Le Conseil Municipal élit Monsieur Michel HUE - Adjoint au Maire, pour présider l'Assemblée.**

**En effet, le Maire ne peut participer au vote des comptes administratifs qu'il dresse et qui retracent le résultat de sa gestion lors de l'exercice écoulé.**

**COMMUNE**

- Section Fonctionnement

↳ Dépenses	1 653 389,05 €
↳ Recettes	2 019 789,86 €
↳ Excédent de fonctionnement de clôture	366 400,81 €

- Section Investissement

↳ Dépenses	617 659,34 €
↳ Recettes	564 472,09 €
↳ Déficit d'investissement de clôture	- 53 187,25 €

**Le compte administratif de la commune est accepté à l'unanimité.**

### **EAU**

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	164 106,16 €
↳ Recettes	263 032,30 €
↳ Excédent de fonctionnement de clôture	98 926,14 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	108 646,20 €
↳ Recettes	441 245,13 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	332 598,93 €

**Le compte administratif du budget eau est accepté à l'unanimité.**

### **ASSAINISSEMENT**

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	144 929,16 €
↳ Recettes	194 146,81 €
↳ Excédent d'exploitation de clôture	49 217,65 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	32 896,00 €
↳ Recettes	222 459,45 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	189 563,45 €

**Le compte administratif du budget assainissement est accepté à l'unanimité.**

### **LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »**

- Section Fonctionnement	
↳ Dépenses	88 019,04 €
↳ Recettes	131 407,04 €
↳ Résultat d'exploitation de clôture	43 388,00 €
- Section Investissement	
↳ Dépenses	129 224,04 €
↳ Recettes	1 800 000,00 €
↳ Excédent d'investissement de clôture	1 670 775,96 €

**Le compte administratif du budget lotissement « Les Tortilletes » est accepté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire reprend place au sein de l'Assemblée et préside à nouveau le conseil municipal à l'issue du vote relatif aux comptes administratifs 2017.**

AFFECTATION DES CREDITS DU RESULTAT ANTERIEUR 2017
----------------------------------------------------

### **COMMUNE**

Le déficit d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 53 187,25 € sera affecté au compte 001 de la section investissement du budget 2018.

Quant à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 366 400,81 €, il sera affecté au compte 1068 de la section investissement pour 321 212,81 € et au compte 002 de la section de fonctionnement pour 45 188,00 €.

*Vote à l'unanimité.*

### **EAU**

L'excédent d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 332 598,93 € sera affecté au compte 001 de la section investissement du budget 2018.

Quant à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 98 926,14 €, il sera affecté au compte 002 de la section d'exploitation pour 98 926,14 €.

*Vote à l'unanimité.*

### **ASSAINISSEMENT**

L'excédent d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 189 563,45 € sera affecté au compte 001 de la section investissement du budget 2018.

Quant à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 49 217,65 €, il sera affecté au compte 002 de la section d'exploitation du budget 2018 pour 49 217,65 €.

*Vote à l'unanimité.*

### **LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »**

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 43 388,00 € sera affecté au compte 002 – excédent reporté de la section de fonctionnement du budget 2018.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2017 d'un montant de 1 670 775,96 € sera affecté au compte 001 de la section investissement du budget 2018.

*Vote à l'unanimité.*

### **VOTE DES 3 TAXES LOCALES**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :  
- décide de maintenir, sans augmentation, le taux des trois taxes locales comme suit pour 2018 :

<b>Taxes à percevoir</b>	<b>Taux (%)</b>	<b>Base</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	7,52	1 571 000	118 139
Foncier bâti	19,65	1 363 000	267 830
Foncier non bâti	27,74	102 900	28 544

*Vote à l'unanimité.*

### **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018**

#### **COMMUNE**

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

#### **COMMUNE**

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 1 861 085 €.
- section investissement : Dépenses et Recettes : 641 918 €.

*Vote à l'unanimité.*

#### **EAU**

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

#### **EAU**

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 276 598 €.
- section investissement : Dépenses et Recettes : 423 273 €.

*Vote à l'unanimité.*

#### **ASSAINISSEMENT**

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

#### **ASSAINISSEMENT**

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 168 651 €.
- section investissement : Dépenses et Recettes : 258 511 €.

*Vote à l'unanimité.*

### **LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »**

Après lecture du budget primitif, celui-ci se présente en équilibre comme suit :

#### **LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »**

- section fonctionnement : Dépenses et Recettes : 2 491 741 €.
- section investissement : Dépenses et Recettes : 1 800 000 €.

*Vote à l'unanimité.*

<b>SUBVENTIONS 2018 : ASSOCIATIONS LOCALES</b>
------------------------------------------------

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde aux associations locales les subventions suivantes, sous réserve de la production par ces dernières de leurs statuts mis à jour et de leur compte-rendu d'Assemblée Générale élisant les bureaux :

<b>Subventions 2018 associations locales</b>	<b>Montants en Euros</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers	530
Arches de Noë	400
Coopérative de l'Ecole Maternelle	400
Coopérative de l'Ecole Primaire - Cycle 2 et Cycle 3 - Section sport	900
Les Ludik'Avord	80
<b>TOTAL</b>	<b>2 310</b>

<b>Subventions 2018 associations locales sportives</b>	<b>Montants en Euros</b>
ACBD Avord	500
Association sportive du collège	400
AS Avord Handball	1 500
Avord Gymnastique Volontaire	500
Avord Judo Club	1 000
Avord Tennis de Table	200
Avord Tir à l'Arc	400
Badminton Club Avord	900
Football Club Avord	3 500
US Avord Athlétisme	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>10 900</b>

*Vote à l'unanimité.*

<b>SUBVENTION 2018 : ASSOCIATION LOCALE « ACPG-CATM-TOE-VEUVES »</b>
----------------------------------------------------------------------

**Monsieur Michel HUE, Membre de l'Association « ACPG-CATM-TOE-Veuves » sort de la salle du Conseil.**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde à l'association locale « ACPG-CATM-TOE-Veuves », sous réserve de la production par cette dernière de ses statuts mis à jour et de son compte-rendu d'Assemblée Générale élisant le bureau, une subvention de 350 euros.

*Vote à l'unanimité.*

SUBVENTION 2018 : ASSOCIATION LOCALE « L'ÂGE HEUREUX »

**Monsieur Michel HUE, Membre du Club des aînés ruraux « l'Âge Heureux » sort de la salle du Conseil.**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde au club des aînés ruraux « l'Âge Heureux », sous réserve de la production par cette dernière de ses statuts mis à jour et de son compte-rendu d'Assemblée Générale élisant le bureau, une subvention de 500 euros.

*Vote à l'unanimité.*

SUBVENTION 2018 : ASSOCIATION LOCALE « ANIM'AVORD »

**Madame Fabienne HANICQ, Présidente de l'association « Anim'Avord » sort de la salle du Conseil.**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde à l'association locale « Anim'Avord », sous réserve de la production par cette dernière de ses statuts mis à jour et de son compte-rendu d'Assemblée Générale élisant le bureau, une subvention de 2 700 euros.

*Vote à l'unanimité.*

SUBVENTION 2018 : ASSOCIATION LOCALE « LES AVIONS ANCIENS D'AVORD (4A) »

**Monsieur Alain BLANCHARD, Président de l'Association « Les Avions Anciens d'Avord » (4A) sort de la salle du Conseil.**

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde à l'association locale « Les Avions Anciens d'Avord » (4A), sous réserve de la production par cette dernière de ses statuts mis à jour et de son compte-rendu d'Assemblée Générale élisant le bureau, une subvention de 1 000 euros.

*Vote à l'unanimité.*

SUBVENTIONS 2018 : ASSOCIATIONS EXTRA-LOCALES

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- accorde aux associations extra-locales les subventions suivantes, sous réserve de la production par ces dernières de leurs statuts mis à jour et de leur compte-rendu d'Assemblée Générale élisant les bureaux :

<b>Subventions 2018 associations extra-locales</b>	<b>Montants en Euros</b>
ADOT 18	77
Association Paralysés de France	50
Conseil Départemental d'Accès au Droit	200
FOL	92
GHEDIF	92
Rallye Mathématique	100
Souvenir Français	150
Prévention routière	30
<b>TOTAL</b>	<b>791</b>

*Vote à l'unanimité.*

TARIFS COMMUNAUX 2018

Vu la délibération du 03 mai 2002 relative au Tarif « Jeunes » - Location de la Maison des Jeunes, déposée en Préfecture du Cher le 13 mai 2002.

Le conseil municipal décide de fixer les tarifs des droits de place, cimetière, photocopies, marais, locations de salles et prêt de matériel comme suit :

DESIGNATION	TARIFS EN EURO
<b><u>PLACES</u></b>	
<u>Marché :</u>	
* Droit de place, si l'étal a une largeur inférieure à 3 m...	gratuit
* Droit de place, si l'étal a une largeur supérieure à 3 m .	gratuit
<u>Emplacement des forains</u>	
* Fête locale.....	0,27 le m <sup>2</sup>
<b><u>MARAIS</u></b>	
* Location d'une parcelle :.....	27,28
- Prix marais .....	22,87
- Taxes communales .....	4,41
DESIGNATION	TARIFS EN EURO
<b><u>SERVICES</u></b>	
* Photocopies	
- Format A5	
Recto .....	0,27
Recto-Verso .....	0,37
- Format A4	
Recto .....	0,34
Recto-Verso .....	0,46
- Format A3	
Recto .....	0,55
Recto-Verso .....	0,74
<b><u>CIMETIERE</u></b>	
* Concession 50 ans .....	200
* Emplacement columbarium.....	500
(concession de 50 ans)	
* Plaque pour columbarium .....	40
10 familles (rond)	
* Plaque pour columbarium .....	62
15 familles (courbe)	
* Pour les columbariums, le coût de la gravure de la plaque sera facturé au demandeur de l'emplacement de la concession.	700
* Caverne.....	

<b>TARIFS DES SALLES COMMUNALES</b>		
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>TARIFS EN €UROS</b>	
	<b>AVORD + CDC DE LA SEPTAINE</b>	<b>COMMUNES EXTÉRIEURES</b>
<b><u>SALLE DES FÊTES : rue d'Aindling</u></b>		
<i>Surface : 234 m<sup>2</sup> - Capacité : environ 200 personnes - Équipements : réfrigérateur, bar.</i>		
<u>Cautions :</u>		
❖ Salle	400,00	400,00
❖ Télécommandes rideaux fenêtres	200,00	200,00
❖ Désenfumage (si utilisation sans motif valable)	150,00	150,00
<u>Vin d'honneur - Rifles :</u>		
☼ 1 jour	65,00	95,50
☼ 2 jours	91,50	130,00
<u>Bal - Repas :</u>		
☼ 1 jour	107,00	128,00
☼ 2 jours	160,00	199,00
<u>Vente – Déballage :</u>		
☼ 1 jour	80,00	80,00
<u>Réunions - Conférences :</u>		
	Gratuit	95,50

<b>TARIFS DES SALLES COMMUNALES</b>		
<b>DÉSIGNATION</b>	<b>TARIFS EN €UROS</b>	
	<b>AVORD + CDC DE LA SEPTAINE</b>	<b>COMMUNES EXTÉRIEURES</b>
<b><u>MAISON DES JEUNES : rue Désiré Deschamps</u></b>		
<i>Surface : 180 m<sup>2</sup> - Capacité : environ 70 personnes – Équipements : cuisine, gazinière, chambre froide, bar.</i>		
<u>Caution :</u>		
❖ Salle, sauf anniversaire « Jeunes » (moins de 18 ans)	150,00 76,00	150,00 76,00
<u>Vin d'honneur :</u>		
☼ 1 jour	57,00	87,50
☼ 2 jours	83,00	122,00
<u>Repas – Soirée – Anniversaire :</u>		
☼ 1 jour	91,50	112,00
☼ 2 jours	144,50	183,00
<u>Vente – Déballage :</u>		
☼ 1 jour	80,00	80,00
<u>Réunions – Conférences :</u>		
	Gratuit	87,50
<u>Anniversaire « Jeunes » (moins de 18 ans) :</u>		
	15,00	15,00



TARIFS DES SALLES COMMUNALES		
DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
	AVORD + CDC DE LA SEPTAINE	COMMUNES EXTÉRIEURES
<p><b><u>SALLE POLYVALENTE : rue de l'Yèvre</u></b>  <i>Surface : 1 603 m<sup>2</sup> - Capacité : 900 personnes</i>  <i>– Équipements : cuisine, local de rangement, gazinière, 2 frigos, 1 congélateur.</i></p> <p><u>Caution :</u>  ❖ Salle  ☼ 1 jour</p>	<p>400,00 1 524,50</p>	<p>400,00 1 829,50</p>

TARIFS DES SALLES COMMUNALES		
DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
	AVORD + CDC DE LA SEPTAINE	COMMUNES EXTÉRIEURES
<p><b><u>SALLE : rue Le Brix</u></b>  <i>Surface : 61 m<sup>2</sup> - Capacité : environ 60 personnes.</i></p> <p><u>Caution :</u>  ❖ Salle  Réunions – Conférences :</p>	<p>150,00 87,50</p>	<p>150,00 87,50</p>

TARIFS DU PRÊT DE MATÉRIEL		
DÉSIGNATION	TARIFS EN EUROS	
	AVORD	COMMUNES EXTÉRIEURES
Ampli : .....	11,50	11,50
Table : .....	1,50	1,50
Chaise : .....	0,20	0,30
Verre : .....	0,10	0,20
<p><b><u>Arbustes d'ornement</u></b></p> <p>Caution :  ❖ 2 fois le prix de la location</p>		
Bambou : .....	20,00	20,00
Photinia : .....	30,00	30,00

Si le montant du prêt est inférieur à 4,57 €uros = **GRATUIT**.

La présente délibération fixe les tarifs communaux applicables jusqu'à ce qu'une nouvelle la remplace.

La présente délibération complète et remplace celle en date du 21 avril 2017 déposée en Préfecture le 27 avril 2017, n° AR Préfecture : 018-211800180-20170421-de-21042017-42-DE.

*Vote à l'unanimité.*

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE TERRITOIRE 2017-2020
-------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer avec le Conseil Départemental du Cher, la Communauté de Communes de La Septaine et la commune de Baugy le contrat de territoire 2017-2020 dont l'objet est de définir les besoins, en matière d'équipements, jugés prioritaires par les parties signataires.

Il définit aussi les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes et les communes du territoire apportent leurs contributions au développement des services de proximité, afin de satisfaire les besoins de leurs habitants.

Il précise en outre les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par ces auteurs.

Il rappelle enfin les modalités d'intervention du Département au titre de ses principales compétences sur ce territoire.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve le contrat de territoire 2017-2020,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer ce contrat.

*Vote à l'unanimité.*

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC ENEDIS
------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient, dans le cadre du projet de lotissement d'habitation « Les Tortillettes », de signer avec ENEDIS les conventions de servitudes ci-après :

- une convention CS 06 pour le passage du câble en souterrain,
- une convention C 06 pour les travaux en aérien,
- une convention pour l'implantation du poste,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve les conventions avec ENEDIS,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer les conventions.

*Vote à l'unanimité.*

AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS DE SERVITUDES  
RELATIVES AU LOTISSEMENT « LES TORTILLETES »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient, dans le cadre du projet de lotissement d'habitation « Les Tortillettes », de signer des conventions de servitudes avec les propriétaires mentionnés ci-après :

- Monsieur BOUGRAT Pierre Albert demeurant « Le Dureau » à Farges-en-Septaine (18800), Madame BARBOT Marie Louise Andrée épouse BOUGRAT Pierre Albert demeurant « Le Dureau » à Farges-en-Septaine (18800), Madame BOUGRAT Marie-Christine Jeanine demeurant « Le Dureau » à Farges-en-Septaine (18800) pour la parcelle cadastrée section A n°481 sise « Les Anciennes Vignes » d'une contenance de 3ha 32a 45ca.
- Monsieur MORLON Robert François demeurant 43 rue Saint-Martin à Nevers (58000) pour la parcelle cadastrée section A n° 712 sise « Les Anciennes Vignes » d'une contenance de 5ha 92a 04ca.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve les conventions de servitudes avec les propriétaires pré-cités.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer ces conventions.

*Vote à l'unanimité.*

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP)  
CONVENTION DE VENTE D'EAU

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de signer une convention de vente d'eau avec le SIAEP de Farges/Villabon dans la mesure où des abonnés, jusqu'ici desservis par le réseau AEP de Farges-en-Septaine, seront désormais alimentés en eau potable par la commune d'Avord suite aux travaux de renforcement du réseau du lieu-dit de la Cité Bouyer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la convention de vente d'eau entre la commune d'Avord et le SIAEP,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer cette convention.

La présente délibération complète et remplace celle en date du 08 septembre 2017 déposée en Préfecture le 13 septembre 2017, n° AR Préfecture : 018-211800180-20170908-de-08092017-64-DE.

*Vote à l'unanimité.*

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER (SDE 18) : DOSSIER N° 2016-05-037  
EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC  
LOTISSEMENT « LES TORTILLETES » - TRANCHE N° 1  
PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) – Dossier n° 2016-05-037 d'un montant prévisionnel de **90 654,50 € H.T.** dont **45 327,25 €** pris en charge par le SDE 18 et **45 327,25 €** pris en charge par la commune d'AVORD détaillé de la façon suivante :
  - Extension de l'éclairage public d'un montant prévisionnel de **90 654,50 € H.T.** avec une prise en charge par le SDE 18 de **45 327,25 €uros H.T.** correspondant à 50 % du montant prévisionnel H.T. et une participation financière communale de **45 327,25 €uros H.T.** correspondant à 50 % du montant prévisionnel H.T.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER (SDE 18) : DOSSIER N° 2018-05-038  
RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PLAN REVE)  
RUE DE L'YEVRE ET RUE GEORGE SAND  
PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) – Dossier n° 2018-05-038 d'un montant prévisionnel de **24 500,82 € H.T.** dont **17 150,57 €** pris en charge par le SDE 18 et **7 350,25 €** pris en charge par la commune d'AVORD détaillé de la façon suivante :
  - Dans le plan REVE : rénovation de l'éclairage public d'un montant prévisionnel de **24 500,82 € H.T.** avec une prise en charge par le SDE 18 de **17 150,57 €uros H.T.** correspondant à 70 % du montant prévisionnel H.T. et une participation financière communale de **7 350,25 €uros H.T.** correspondant à 30 % du montant prévisionnel H.T.
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tous documents afférents à cette opération.

*Vote à l'unanimité.*

CDC DE LA SEPTAINE : MODIFICATION DES STATUTS - GEMAPI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, lors de son conseil communautaire du 29 janvier 2018, la Communauté de Communes de La Septaine a approuvé les modifications de statuts suivantes :

- dans le groupe de compétences obligatoires :
  - o Groupe de compétences obligatoires
    - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement.

III. Groupe de compétences facultatives

- o Compétence complémentaire à la GEMAPI correspondant notamment aux items 11 et 12 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :
  - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
  - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
  - L'élaboration, l'approbation et la mise en œuvre du Contrat Territorial ou toute autre procédure de gestion globale et concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de La Septaine.

*Vote à l'unanimité.*

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET  
(ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE ARTICLE 3 ALINEA 1)

Monsieur le Maire expose qu'il y aura un accroissement temporaire d'activité pour le service technique communal à compter du 09 juillet 2018.

Il propose à l'assemblée de créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet en application des dispositions de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Adjoint Technique, à temps non complet à compter du 09 juillet 2018.
- la personne sera chargée des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité et toutes tâches utiles au service.
- le niveau de recrutement sera de catégorie C.
- la rémunération correspondra à l'indice brut 347, majoré 325 (qui suivra l'évolution de la réglementation en vigueur).
- la durée hebdomadaire de travail sera de 19 heures 00.

*Vote à l'unanimité.*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2017.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

*Vote à l'unanimité.*

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2017.
  - décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.
  - décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

*Vote à l'unanimité.*

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE L'ETABLISSEMENT « DEPOT DE MUNITIONS – BASE AERIENNE D'AVORD » SUR LA COMMUNE DE SAVIGNY-EN-SEPTAINE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection d'un représentant et d'un suppléant à la commission de suivi de site (CSS) de l'établissement « dépôt de munitions – base aérienne d'Avord » sur la commune de Savigny-en-Septaine.

Le vote a donné lieu au résultat suivant :

<b>REPRÉSENTANTS A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE L'ÉTABLISSEMENT « DÉPÔT DE MUNITIONS – BASE AÉRIENNE D'AVORD » SUR LA COMMUNE DE SAVIGNY-EN-SEPTAINE</b>	
<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
M. Pierre-Etienne GOFFINET	M. Alain BLANCHARD

*Vote à l'unanimité.*

**MOTION : LIMITATION DE VITESSE A 80KM/H : UNE MESURE ETATIQUE LOIN DE LA RURALITE – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER DEMANDE UNE CONCERTATION AVEC LES ELUS LOCAUX**

Le comité interministériel à la Sécurité Routière (CISR) présidé par le Premier Ministre qui se tenait le 18 janvier 2018 a annoncé la réduction de la limitation de vitesse de 90 à 80km/h sur toutes les routes à double sens et sans séparateur central qui composent le réseau des routes départementales. La date prévue pour cette application, juillet 2018, au moment des grands départs en vacances, est déjà particulièrement mal choisie pour permettre une adaptation de cette mesure.

L'association « 40 millions d'automobilistes », a rendu public le bilan de l'expérimentation visant à limiter la vitesse sur trois tronçons accidentogènes. Verdict ! La baisse de la limitation de vitesse n'a pas permis de réduire la mortalité routière.

L'application de cette réduction de vitesse, est à la fois injuste pour notre ruralité, non approprié à nos routes départementales, voir particulièrement pénalisante pour le territoire du Cher.

Au-delà, cette mesure est incomprise par de nombreux usagers de la route, qui, respectant le code de la route, se sentent en sécurité à 90km/h sur notre réseau.

Les habitants du Cher sont directement impactés par cette mesure puisque la voiture reste souvent le seul moyen de locomotion pour aller travailler, se soigner et faire vivre nos commerces de proximité.

Depuis des années, le Département du Cher a fait de l'entretien de son patrimoine routier un enjeu. Ce réseau, un outil structurant pour notre département rural représente plus de 4 600 km de routes. Il est emprunté en toute sécurité, chaque jour par des dizaines de milliers d'automobilistes.

Elus de terrain, nous sommes particulièrement sensibles à la problématique de la sécurité routière. Or, utiliser le levier de la limitation de vitesse n'est pas LA solution.

Il convient d'étudier au cas par cas les routes accidentogènes et de prendre les mesures de réduction de vitesse nécessaires, sans oublier d'adapter cette mesure en fonction du trafic automobiles et des poids lourds.

Finalement, le gouvernement fait le choix de s'en prendre aux automobilistes plutôt que d'investir dans l'entretien et l'aménagement des routes ou les lignes ferroviaires.

Face à cela, le Conseil départemental du Cher demande au Gouvernement de mandater la Préfète pour organiser une concertation avec le Département afin d'étudier, en fonction de la réalité du terrain, les linéaires où la limitation à 80km/h serait pertinente.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la motion proposée par le Conseil Départemental du Cher.

*Vote à l'unanimité.*

## **VI INFORMATIONS**

- Monsieur GOFFINET informe les conseillers municipaux qu'un comice agricole aura lieu cette année à Baugy. Une subvention d'un montant de 5 000 €uros est demandée à la commune d'Avord. Cette délibération sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- Monsieur GOFFINET informe les conseillers municipaux qu'une réunion de formation sur la commune nouvelle, organisée par l'Association des Maires du Cher aura lieu le vendredi 25 mai 2018 de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes.

## **VII REMERCIEMENTS :**

- La famille HANICQ pour les marques de sympathies témoignées lors du décès d'un membre de leur famille.
- La famille THOUVENOT pour les marques de sympathies témoignées lors du décès de Monsieur Marcel THOUVENOT.
- La famille JACQUET-GAUDRY pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Monsieur Norbert DIDIER.
- Monsieur William SMITS pour l'avoir informé que des tuiles avaient bougées sur la toiture de sa maison, suite aux vents violents de janvier.
- Madame PIGACHE pour l'évacuation de ses déchets verts.

## **VIII QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame LAVRAT fait part de son inquiétude quant à la circulation dans la zone des « Alouettes » pour se rendre au nouvel INTERMARCHE. Monsieur GOFFINET lui répond que les véhicules roulent à vitesse raisonnable et qu'un trottoir sera créé pour les piétons « chemin des Alouettes ».
- Les conseillers municipaux demandent ce que va devenir l'ancien INTERMARCHE. Monsieur le Maire rappelle que ce sont Monsieur et Madame MENARD les propriétaires et qu'il ne connaît pas l'avenir de ce local.
- Madame TEYSSIER fait part de son mécontentement quant à l'installation du panneau d'informations. Effectivement, ce matériel fonctionne grâce à une connexion internet et il a donc fallu le brancher sur un port USB de la box internet de la bibliothèque. Habituellement, 4 postes sont mis à la disposition des usagers mais actuellement il n'y en a plus que 3. Un switch a été réceptionné à la mairie et son installation va être réalisée prochainement.
- Madame TEYSSIER informe les conseillers municipaux qu'ils sont invités au vernissage de l'exposition interactive « Plumes et Cie » qui aura lieu le vendredi 20 avril 2018 à 18h00 à la bibliothèque.
- Madame TEYSSIER informe les conseillers municipaux qu'une animation « Troc plantes » avec « grain thèque » et « apéro graines » aura lieu cette année à la bibliothèque.
- Madame TEYSSIER informe les conseillers municipaux qu'il y a une prolifération de chats rue George Sand. Les conseillers répondent que c'est également le cas pour les autres rues. Monsieur GOFFINET réplique qu'il ne peut malheureusement rien faire pour empêcher les abandons ou les naissances en nombre de ces chats.
- Madame TEYSSIER demande quand sera rétabli l'éclairage public rue George Sand. Monsieur GOFFINET répond que la délibération du plan de financement venant d'être votée, le remplacement des candélabres sera réalisé prochainement.

**La Séance est levée à 20h30.**

